

Valorisation du Patrimoine Matériel et Immatériel de Casablanca

Casa Environnement a organisé le 12 janvier 2013 une rencontre intitulée : **Patrimoine de Casablanca**. Les participants ont discuté les différentes facettes du patrimoine et plus particulièrement celui de Casablanca. Après un débat très fructueux, des points importants ont été suggérés dans l'objectif de préserver, réhabiliter et mettre en valeur le riche patrimoine de la ville.

Le patrimoine est l'héritage du passé que nous transmettons aux générations futures. « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » (Antoine de Saint-Exupéry). Le patrimoine désigne les biens matériels ou immatériels qu'on reçoit par héritage, de ses ascendants et qu'on transmet à ses descendants.

Les patrimoines culturel et naturel sont deux sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Les œuvres des hommes et celles de la nature forment un seul et même patrimoine qui nécessite de trouver un équilibre entre les exigences de l'innovation et celles de la mémoire.

Le patrimoine matériel désigne les réalisations telles que des monuments (bâtiments, constructions, ponts, fontaines, ...), des objets (meubles, ustensiles, armes, outils, bijoux, machines, ...), des sites archéologiques, des sites naturels ou aménagés, ...

Le patrimoine immatériel comprend les traditions ou les expressions vivantes comme les traditions orales (contes, légendes, ...), les arts du spectacle, les rituels, les événements festifs, l'artisanat traditionnel, la gastronomie, ...

Patrimoine matériel du Maroc :

- Médina de Fès (1981)
- Médina de Marrakech (1985)
- Ksar d'Aït-Ben-Haddou (1987)
- Ville historique de Meknès (1996)
- Médina de Tétouan (ancienne Titawin) (1997)
- Site archéologique de Volubilis (1997)
- Médina d'Essaouira (ancienne Mogador) (2001)
- Ville portugaise de Mazagan (El Jadida) (2004)
- Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage (2012)

Patrimoine Immatériel du Maroc :

- L'espace culturel de la place Jemaa el-Fna (2008)
- Le Moussem de Tan-Tan (2008)
- La diète méditerranéenne (partagé avec l'Espagne, la Grèce et l'Italie) (2010)
- Le festival des cerises de Sefrou (2012)
- La fauconnerie, un patrimoine humain vivant (partagé avec 12 pays) (2012)

Casablanca possède un patrimoine très ancien contrairement aux idées reçues. De nombreux sites archéologiques (Sidi Abderrahmane, Carrière Thomas, ...) montrent que des êtres humains vivaient à Casablanca il y a environ 500 000 ans et plus. Ces sites doivent naturellement être protégés et proposés en tant que patrimoine de l'humanité.

Actuellement, Casablanca possède un patrimoine riche et diversifié aussi bien matériel qu'immatériel. A titre d'exemple, on peut citer la médina, le centre ville (bâtiments art-déco, fontaine lumineuse, ...), les Habous, les parcs (Ligue Arabe, L'Hermitage, Murdoch, Belvédère, ...), le Phare, les musiques et chants, la gastronomie (couscous bidaoui, ...), coutumes, ...

La question du patrimoine doit être l'affaire de tous : responsables des structures étatiques, la société civile, les scientifiques, et tous les citoyens. La société civile peut être un moteur permettant de renforcer le lien entre les habitants et le patrimoine de leur ville ce qui pourra, sans doute, développer le civisme général des Casablancais. Ceci aura un effet bénéfique sur l'amélioration de la propreté de la ville qui n'est pas honorable actuellement. Le patrimoine peut être un levier de sensibilisation, de civisme et de développement des citoyens.

- **Les amis du patrimoine** : préserver, sauvegarder, valoriser, réhabiliter, protéger, exposer, faire connaître, ...
- **Les ennemis du patrimoine** : modifier, détruire, dénaturer, abandonner, dévaloriser, ignorer (déplacer = détruire + construire autre chose).

Rôle de la société civile et recommandations pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine de Casablanca

- 1) Implication forte du Conseil de la Ville et des autorités pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de Casa.
- 2) Médiatiser l'intérêt du patrimoine de Casablanca en associant les responsables institutionnels, les élus, des universitaires, les services d'urbanisme, des architectes et des acteurs du secteur touristique.
- 3) Création d'un réseau régional d'acteurs pour la préservation du patrimoine de Casablanca et de la région comprenant des associations, des universitaires, des élus, des acteurs institutionnels (ministère de la culture, services d'urbanisme, ...etc.), des acteurs privés du tourisme, des architectes, ...etc. Ceci permettra la mutualisation des compétences pour assurer le partage des connaissances sur le patrimoine, favoriser la communication et pérenniser les actions. Ce réseau doit identifier, répertorier, éditer des brochures, sensibiliser le public, ...etc.
- 4) Mettre en valeur le patrimoine comme un attrait culturel et touristique de Casablanca.
- 5) Création d'une banque de données (inventaire et analyse des problèmes concernant le patrimoine de la ville, inventaire des solutions pour préserver et valoriser ce patrimoine).

- 6) Introduire les notions du patrimoine dans les programmes scolaires.
- 7) Organiser des excursions et des sorties scolaires dédiées au patrimoine de la ville (visite des sites archéologiques, centre ville (bâtiments art-déco), Habous, médina, mosquée Hassan II, parcs, Zoo, littoral, ...).
- 8) Organiser une **Journée de Découverte de Casablanca** pour faire connaître la ville et son patrimoine matériel et immatériel avec l'implication des associations de quartiers afin de marquer le caractère citoyen du patrimoine.
- 9) Sensibiliser les citoyens et les inciter à faire valoir leur citoyenneté en s'impliquant dans les actions associatives et en participant aux projets de mise à niveau de la ville et de préservation du patrimoine.
- 10) Les ONG doivent être impliquées dans les projets concernant le patrimoine afin de réunir les données, sensibiliser les citoyens et œuvrer pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine de Casablanca sous toutes ses formes.
- 11) Les ONG doivent se mobiliser pour inciter les responsables à agir pour la préservation du patrimoine de la ville.
- 12) Associer les médias (TV, Radio et presse écrite et numérique) dans les projets de préservation du patrimoine à travers la sensibilisation pour sa mise en valeur.
- 13) Inciter la ville à faire des jumelages axés sur la valorisation du patrimoine.
- 14) Diffuser à grande échelle et rendre disponible à tous, Casablancais, Marocains et touristes, les cartes de la ville avec les indications des lieux représentant le patrimoine sous toutes ses formes.
- 15) Mise en place de panneaux de signalisation dans toute la ville en partenariat avec les acteurs institutionnels, scientifiques et culturels.
- 16) Création d'un « Portail » dédié au patrimoine de Casablanca dans sa globalité avec accès à un musée virtuel.
- 17) Le financement des actions en faveur du patrimoine devrait se faire par l'élaboration de conventions de partenariats des ONG avec des acteurs institutionnels tels que le Conseil de la ville, la région, ministère de la culture, ...etc. ainsi que les partenaires socioéconomiques.
- 18) Création d'une banque de projets pour valoriser le patrimoine.
- 19) Lorsque le patrimoine est menacé, des groupes de pressions doivent se constituer en associant les habitants, les associations, les acteurs privés, les universitaires, les architectes afin de défendre le patrimoine en danger. Diverses formules d'expression peuvent être envisagées : pétitions, rassemblements, journées portes ouvertes, contact des médias et autres modes de communication, actions judiciaires, ...etc.
- 20) Le Conseil de la ville doit définir et diffuser la liste des lieux à préserver et publier les arrêtés interdisant toute action mettant en péril le patrimoine en général. Dans le cas d'un lieu privé, les propriétaires doivent être expressément informés.
- 21) Sur chaque lieu ou bâtiment référencé, il faut mettre une plaque contenant les caractéristiques essentiels (exemple : la nature du patrimoine, la date de création, le créateur, détails historiques, ...etc.).

- 22) Gestion des parcs et grands espaces verts : clôturer, mettre des gardiens, instituer des heures d'ouverture et de fermeture, installer les sanitaires et poubelles, veiller à leur entretien,...etc. Le parrainage par des partenaires socioéconomiques et la participation de la société civile à la gestion peuvent être envisagés. Des actions urgentes doivent être entreprises pour préserver les espaces verts actuels tels que le parc de la Ligue Arabe, le parc Belvédère, l'espace vert Batha (menacé de disparition) et bien d'autres.
- 23) Imposer des normes de surfaces d'espaces verts à créer obligatoirement pour chaque projet de construction.
- 24) Organiser des journées de sensibilisation et des rencontres pour cultiver le civisme des citoyens à travers la mise en valeur du patrimoine.
- 25) Inciter le Conseil de la ville à favoriser la création de jardins pour les enfants et l'aménagement de parcs de jeux existants tels que le parc Yasmina, le parc Sindibad, ...etc. Le tissu associatif peut être associé à la gestion de ces espaces verts.
- 26) Parmi le patrimoine architectural, la fontaine musicale et lumineuse de la place Mohamed V représente un symbole du lien profond entre les Casablancais et leur ville. Cette fontaine était et reste l'emblème de la ville pour tous les Marocains et les touristes étrangers. Elle est ancrée dans la mémoire collective de tous les Casablancais et à ce titre, elle symbolise par excellence le patrimoine de la ville et ne doit en aucun cas être démolie mais plutôt réhabilitée pour lui redonner sa splendeur d'antan. Un patrimoine de cette valeur ne peut être anéanti et doit rester à son emplacement actuel qui est en parfaite harmonie avec tous les bâtiments historiques de la place Mohamed V.
- 27) Inciter le Conseil de la ville de Casablanca à présenter un dossier pour inscrire à l'UNESCO les sites archéologiques, la médina, le centre ville et le quartier Habous.